



## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET DISCIPLINE

### CONFIGURATION REGLEMENTAIRE Réunion thématique restreinte mardi 19 avril 2022

#### Procès-Verbal

Président : Jean GUYONNET

Etaient présents : Albert GUESNON, André LOVEIKO, Christian VANTHUYNE.

**Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission sportive décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.**

#### DOSSIERS A ETUDIER

**24478137 : CAGNY FC (1) / ST AIGNAN CRAM (1). Seniors. Coupe Conseil Départemental. Groupe Unique du 17/04/2022.**

Match non joué.

La Commission

Considérant le rapport de l'arbitre officiel indiquant une erreur du lieu de la rencontre, le terrain de CAGNY FC étant interdit par arrêté Municipal du 14/02 au 30/06/2022.

Considérant que la rencontre devait se dérouler à MALTOT.

Considérant le courrier de Monsieur CADIOU Laurent, dirigeant du club de ST AIGNAN CRAMESNIL, en date du 17/04/2022.

Considérant l'erreur administrative.

Statuant par défaut en premier ressort,

**Dit qu'il a lieu de jouer la rencontre à la date que définira la Commission Compétition.**

*Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie*  
**(Délai ramené à 2 JOURS)**

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON